



Le pass culture pour les élèves de 15 ans: un crédit de 20€ à dépenser dans les offres culturelles

publié le 04/03/2022 - mis à jour le 24/02/2023

Descriptif :

Dès votre 15e anniversaire, accédez à votre Pass Culture !

Une information sera faite dans les classes courant mars.

Pass Culture

Un crédit à dépenser dans des offres culturelles à partir de 15 ans



1. En quoi cela consiste-t-il?

- A 15 ans : crédit de 20€
- A 16 ans : crédit de 30€
- A 17 ans : crédit de 30€ alloués par l'Etat

à dépenser en places de cinéma, de spectacles, entrées de musées, ebooks, matériel de dessin, cours, ateliers...



MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté Égalité Fraternité

2. Comment faire pour en bénéficier?

A partir de la date de votre date anniversaire, rendez-vous sur l'[application Pass Culture](https://passculture.app/accueil) sur Smartphone ou sur le site <https://passculture.app/accueil> depuis un ordinateur pour l'activer (Attention! Le code de connexion est celui d'EduConnect)

3. Le fonctionnement

- Je consulte l'offre culturelle à proximité
- Je réserve le produit culturel qui m'intéresse dans la limite de mon crédit (voir les montants selon l'âge ci-dessus)
- Je montre le QR-code au prestataire (salle de concert, librairie...)



Ce crédit est cumulable et utilisable jusqu'à la veille de vos 18 ans, date à laquelle vous bénéficierez d'un nouveau montant de 300 €!

Vous pourrez également découvrir des offres gratuites (visites, podcasts, films, événements...)



Pour toute information, demander à Mme Claudon



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.